



*REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF*

SÉANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Yasmine GONAY, Céline DI DOMENICO, Martine RAFFORT, Séverine GALBRUN, Claire DOMELAND, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoirs: Gérard BAKINN à Guy GENET, Président du CCAS.

Excusée : Claude Chalvin.

Absent : Alain GASPARINI.

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 novembre 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	10
Procuration :	01
Votants :	11

Votes exprimés

Votes pour : 11
Votes contre : /
Abstention : /

2023_34_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois de l'EHPAD de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 02/02/2023 approuvant le tableau des emplois de l'EHPAD,

Considérant les besoins de l'EHPAD, il convient de créer 2 postes d'agent social à temps complet (35h00 hebdomadaires) – un des poste existant d'auxiliaire de soin sera supprimé après avis du Comité Social Territorial – et 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (35h00 hebdomadaires) – le poste existant à 17h30 hebdomadaire sera supprimé après avis du Comité Social Territorial,

Considérant que l'avancement de grade consiste à changer de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois, et que la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés, il convient de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires),

Considérant que les emplois sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au Conseil d'administration compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois de l'EHPAD de Vif en intégrant les postes suivants avec effet au 1^{er} janvier 2024 :

Poste	Grade	Temps de travail du poste
MSO022	Agent social	Temps complet 35 heures hebdomadaires
MSO023	Agent social	Temps complet 35 heures hebdomadaires
MTE014	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet 35 heures hebdomadaires
MAN002	Adjoint d'animation	Temps complet 35 heures hebdomadaires

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

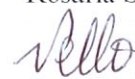
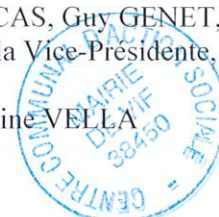
ANNEXE : Tableau des emplois de l'EHPAD

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Rosaria Sarine VELLA

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.